



**Rectorat  
Académie de Nice  
53, av. Cap de Croix  
06181 Nice cedex 2  
Tel : 04 93 53 70 70**

**M. Emmanuel ETHIS**

Marseille, le 17 décembre 2018

Monsieur le Recteur,

Le Comité Régional PACA de la FFESSM (Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins, délégataire de l'Etat) s'intéressant de près aux programmes des lycées, des collèges et à l'école élémentaire en EPS, je me permets de vous contacter afin de pouvoir vous rencontrer en compagnie de M. Jean-Lou FERRETTI, Président du comité départemental des Alpes Maritimes de la FFESSM, du docteur Pierre TRAPE, Président du comité départemental du Var de la FFESSM et de Yann RUELLO, Conseiller Technique Sportif en sports sous-marins (ministère des Sports).

Alors que de nombreux projets dans le domaine des activités subaquatiques sont montés sur le territoire national, j'ai pu parcourir le Vademecum Académie de Nice – L'enseignement des activités en pleine nature d'Avril 2018 et j'ai lu page 6 que la Plongée sous-marine en milieu scolaire est interdite dans l'académie de Nice.

Je partage votre écrit lorsque vous mentionnez que notre région offre un contexte particulièrement favorable à la pratique des activités physiques de pleine nature (APPN). La mer, les collines, les parcs, la moyenne et la haute montagne offrent des espaces naturels d'évolution exceptionnels où le taux de fréquentation liée au tourisme ne cesse de s'accroître.

Notre président national de la FFESSM Jean-Louis BLANCHARD a signé le mardi 31 mai 2016 une convention historique avec Madame Najat VALLAUD-BELKACEM, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, et avec Monsieur Laurent PETRYNKA, directeur national de l'UNSS (union nationale du sport scolaire) et Madame Véronique MOREIRA élue récemment Présidente de l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré).

De même, le Bulletin Officiel de l'Education Nationale d'octobre 2017 signé par le Ministre de l'Education Nationale et par le Ministre des Sports plaçait les activités aquatiques et subaquatiques en encadrement renforcé, sans exclusion relative à la plongée sous-marine.

Notre Comité régional Etudes et Sports Sous-Marins souhaite résolument s'engager auprès des élèves. Forts de nos différentes commissions sportives, nous sommes en mesure de mettre en place des projets avec les enseignants en relation avec nos structures agréées pour atteindre les objectifs fixés par vos programmes.

En effet, la pratique des activités aquatiques de surface ou subaquatique répond en tous points aux objectifs définis par les textes. Avec en plus une résonance sur le respect et la protection de la planète.

Les disciplines de notre fédération permettent aux enseignant(e)s d'aborder des thématiques centrales comme la Santé, la pratique du Sport, l'univers pour la Physique-Chimie, et les Sciences de la Vie et de la Terre donnent l'occasion en s'appuyant sur nos disciplines d'évoquer, de développer la vie et l'évolution du vivant. Enfin l'Education Physique et Sportive de développer sa motricité, le « savoir nager » et de donner sens au « vivre ensemble » et d'entretenir sa santé.

En ma qualité de médecin, de membre du comité directeur national de la FFESSM, de référent national du Sport Santé et de Président de ce grand comité régional, je désirerais avec mes collaborateurs vous présenter les activités subaquatiques de notre Fédération.

Nous souhaiterions mettre en place des projets reposant à la fois sur la pratique sportive mais utilisant également la motricité au service de la découverte du milieu aquatique ou subaquatique dans le cadre des sciences de la vie et de la terre. Si la randonnée subaquatique peut en être une première étape, elle permet cette découverte. Elle sensibilise les jeunes au respect de l'environnement sur des thèmes tels que : chaînes alimentaires, déchets ou espèces protégées. La plongée en milieu artificiel et en milieu naturel aménagé, sécurisé en sont les étapes suivantes.

Nos équipes peuvent également, dans le cadre du Programme de Réussite Educative, proposer pour les élèves en difficulté scolaire, sociale ou familiale nos activités en s'appuyant sur nos structures.

Notre activité est très riche et nous souhaitons vivement en faire bénéficier les élèves des Alpes Maritimes et du Var, c'est pourquoi nous serions très honorés lors de notre rendez-vous d'échanger si besoin avec Mme Agnès Raybaud, inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale (IA-IPR) EPS, de Mme Christine Menard, inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale (IA-IPR) EPS, de Mme Karine Logeart, conseillère technique de l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'Éducation nationale (IA-DASEN) du Var, de Mme Catherine Bonnet, conseillère technique de l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'Éducation nationale (IA-DASEN) des Alpes Maritimes, de Mme Martine Lefevre, inspectrice de l'Éducation nationale (IEN) 1er degré en charge du dossier EPS dans les Alpes-Maritimes, de Mr Bernard Dutard, (IA-IPR) EPS et de Mr Pierre Le Noc, directeur régional à l'UNSS, ou toute autre personne qui vous semblerait souhaitable.

Dans l'espoir que vous serez sensible à notre présentation et dans l'attente de vous rencontrer, je vous prie d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de ma considération distinguée.

Docteur Frédéric DIMEGLIO,  
Président du Comité Régional  
PACA de la FFESSM